

Je l'exhorte à une révision générale de sa politique économique. Les modifications fiscales proposées constituent un facteur essentiel et fait partie intégrante de sa politique économique, au moins, si l'on en croit le gouvernement.

Je pose la question au ministre, monsieur le président. Estime-t-il vraiment que la stabilisation économique exige le maintien de ce nouvel impôt, car il est évident que l'économie a subi un changement fondamental? En fait, les espoirs entretenus par le gouvernement depuis l'automne dernier puis au cours du printemps et de l'été,—lorsqu'on a présenté le budget et que l'on espérait, grâce à cette mesure, stabiliser quelque peu l'économie en imposant un semblant de frein tout au moins au secteur privé de l'économie—ces espoirs, dis-je, ont été déçus. Le gouvernement ne voudrait-il pas reconsidérer maintenant sa position? Ne pense-t-il pas que le temps est venu de revoir tout l'ensemble de la situation? Le désappointement et le ressentiment ne cessent de grandir dans le pays, à la suite des mesures que prend actuellement le gouvernement. Si celui-ci ne se décide pas à prendre des mesures plus positives, il en résultera des conséquences très graves pour l'ensemble des Canadiens au cours des années à venir.

• (4.40 p.m.)

J'inviterais le ministre à présenter maintenant au comité ses vues sur la question et à nous dire au juste ce que pense le gouvernement de l'efficacité des mesures économiques, prévues dans ce bill. A-t-il examiné certaines instances qu'on a présentées ces derniers temps, voire ces derniers mois, en vue de renverser la vapeur en ce qui concerne nos problèmes économiques? J'espère que le ministre aura des remarques à présenter au comité au sujet de cette question si importante.

**M. Nystrom:** Puis-je dire tout d'abord, monsieur le président, que je ne compte pas prononcer un nouveau discours sur cette question, car j'ai exprimé mes vues à la Chambre hier. Je prends maintenant la parole pour poser une question au ministre. A ce sujet, je voudrais rappeler que lorsque le bill fut présenté, il n'était censé s'appliquer qu'aux années 1968 et 1969. Le gouvernement demande maintenant l'autorisation de prolonger la surtaxe de 3 p. 100 jusqu'à la fin de 1970. J'aimerais demander au ministre s'il peut prendre l'engagement formel que le gou-

vernement ne reviendra pas nous demander l'an prochain une nouvelle prolongation d'un an.

Comme les députés ministériels de l'arrière-ban se sont abstenus de participer au débat, je présume que le bill a beaucoup de chances d'être adopté. Le gouvernement est-il décidé ou non à demander une prolongation jusqu'à la fin de 1971? S'il ne l'est pas, le ministre peut-il préciser les facteurs qui pourraient le déterminer à demander cette prolongation?

**L'hon. M. Gray:** Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier le député du Nouveau parti démocratique qui a pris la parole en premier lieu et qui voudrait m'entendre, dit-il. Si je l'avais su, je n'aurais pas réservé mes remarques jusqu'à l'étape du comité. J'aimerais répondre à ses commentaires et à ceux de son collègue en disant que le gouvernement estime évidemment nécessaire de prolonger la surtaxe, dans l'intérêt même du public. C'est pourquoi nous cherchons à faire adopter le bill et demandons à ce comité et à la Chambre de prendre une décision à son sujet.

N'oublions pas que lors de la clôture du débat en juin dernier, la Chambre a approuvé une motion, indiquant dans ses grandes lignes que la Chambre approuvait la politique budgétaire du gouvernement. Hier encore, la Chambre a rejeté par une majorité considérable un amendement de l'opposition officielle, portant que le bill soit renvoyé à six mois. Il nous semble donc convenable de demander maintenant à la Chambre d'en venir à une décision finale sur cette mesure.

Le député qui m'a précédé s'enquerrait des engagements du gouvernement dans le cas d'une proposition comme celle-ci. Je répète la réponse que je donnais hier à une question semblable: d'après notre régime parlementaire, il est d'usage pour tout gouvernement, de quelque parti qu'il soit, de s'abstenir de commentaires sur les questions de politique fiscale et financière en attendant le moment opportun et je ne crois pas devoir ajouter autre chose à cette réponse.

**M. Gilbert:** Monsieur le président, je voudrais poser au très affable ministre d'État...

**M. Baldwin:** Au ministre très silencieux.

**M. Gilbert:** ... une question. Le ministre des Finances a annoncé un excédent de 800 millions de dollars pour l'année 1969... de 850 millions. Comme le budget prévoit un excédent net de 250 millions de dollars, je me demande si le ministre des Finances a reçu de